



# FEDERATION SUISSE DE TWIRLING BÂTON

# Plan de protection cadre concernant les manifestations sportives

Etat au 16 octobre 2020

# 1. Responsabilité

#### En général

Les organisateurs de manifestations (clubs) doivent respecter le plan de protection cadre de la FSTB préalablement validé par SOA.

# Manifestations sportives

Chaque organisateur (club) est responsable de la mise en place de présentes directives. Un responsable de la compétition doit être nommé par le club organisateur et son nom doit être communiqué à la FSTB 2 mois avant la compétition.

L'autorisation de la commune est obligatoire même si nos compétitions ne rassemblent pas plus de 300 personnes. Les organisateurs demandent l'autorisation dans les délais prévus par les ordonnances cantonales.

La fédération se réserve le droit, en cas de non-respect des directives de suspendre ou annuler la compétition de l'organisateur fautif.

Une analyse des risques est fortement conseillée à chaque club organisateur. D'entente avec la FSTB la manifestation aura lieu à huit clos.

#### Personne de contact

La personne de contact pour la FSTB est Anna Compaoré Frapolli, Présidente technique, responsable du sport de performance et de la relève. Mail : ct.fstb@gmail.com

# 2. Respect des règles d'hygiène

#### Symptômes d'infection

Les sportifs et les entraîneurs présentant des symptômes d'infection ne sont pas autorisés à participer aux compétitions. Ils doivent rester à la maison, voire être isolés. Ils doivent contacter leur médecin et suivre ses instructions. Le groupe d'entraînement auquel ils appartiennent doit immédiatement être informé.

Il en est de même pour toute autre personne qui voulait participer à la manifestation (visiteur, bénévole, juge, etc.).

Les organisateurs prévoient des responsables pour mesurer la température de chaque personne accédant à la salle (entraineurs, sportifs, accompagnant, visiteurs) lors de l'arrivée à la manifestation. Si la température dépasse 37,5 °C la personne est renvoyée à la maison et doit suivre les recommandations de l'OFSP.

#### Hygiène

Chaque personne admise dans la salle se désinfecte soigneusement les mains. Du désinfectant doit être fourni par le responsable de la compétition. Il est préférable de ne pas porter de baques.

Chaque personne entre dans la salle avec le masque. Uniquement les sportifs pendant leurs entraînements et leurs performances peuvent enlever le masque.

Pas de contact physique (bises, serrés de mains, ...).

Ne pas se toucher le nez, la bouche et les yeux.









## 3. Distanciation sociale

## Transports publics

Eviter d'emprunter les transports publics. Recourir dans la mesure du possible à la mobilité douce (marche, vélo, vélo électrique) pour vous rendre aux compétitions. Si un sportif ou un moniteur doit néanmoins emprunter les transports publics, il doit observer les règles d'hygiène et de conduite.

#### Dans la salle

Maintenir une distanciation sociale de 1.5 m de distance entre toutes les personnes et pas de contact corporel sauf pour les sportifs participant en duo ou en team.

Tout le monde garde le masque (sauf les sportifs pendant entraînements et performances).

#### 4. Rassemblement et infrastructures

## Visiteurs et participants

Aucune personne à risque ne doit être présente aux compétitions.

Une liste de toutes les personnes admises dans la salle de la compétition doit être prévue afin d'assurer la traçabilité. Nous proposons aux organisateurs d'utiliser l'app Mindful. La liste est transmise à la FSTB dans les 2 jours qui suivent la compétition. La liste des sportifs est assurée par la FSTB.

#### Entrée dans l'infrastructure

Aucun rassemblement devant l'infrastructure n'est permis. Les visiteurs et visiteuses entrent dans la salle un par un et prennent place dans les gradins.

Sportifs, entraineurs et accompagnants se rendent dans les vestiaires et évitent tout déplacement inutile.

## **Espaces**

Les visiteurs et visiteuses prennent place dans les gradins, dans le secteur qui leur a été attribué par le responsable de l'organisation de la manifestation. Ils évitent également tout déplacement non nécessaire.

Les participants peuvent utiliser les vestiaires et les douches si une distance de 1.5 m est possible. Pour l'utilisation des toilettes un seul participant, entraineur ou accompagnant à la foi se rend aux toilettes et se lave soigneusement les mains avant et après l'utilisation. Le moniteur responsable de chaque club remet du désinfectant à disposition.

Les visiteurs et visiteuses qui désirent consommer des boissons ou manger doivent le faire dans les espaces réservés à cet effet. Le service n'aura lieu que à la table. Cette règle s'applique également aux autres personnes impliquées dans la compétition ou dans son organisation (sportifs, entraineurs, juges, représentant de la FSTB, bénévoles, etc.).

## 5. Sécurité

#### <u>Matériel</u>

Les bâtons doivent être désinfectés avant la compétition devant le moniteur responsable du club. Aucun matériel ne doit être échangé entre les participants.









# 6. Suspicion d'infection ou infection avérée

- a) En cas de suspicion d'infection ou d'infection avérée parmi les visiteurs et visiteuses, les personnes impliquées et les bénévoles, les organisateurs doivent suivre la procédure décrite ci-dessous.
- Informer les autorités compétentes (Points de contact cantonaux) s'ils ont connaissance de cas positifs parmi les spectateurs après l'événement et laisser notamment les coordonnées de la personne. S'ils savent où la personne en question était assise, cette information doit aussi être fournie. Dans tous les cas, les coordonnées doivent être donnée à la demande des autorités compétentes.
- Aviser immédiatement le Comité central FSTB.
- b) En cas d'infection avérée avant la manifestation, les autorités cantonales contactent la personne de référence de l'organisateur. Avant la manifestation, il est recommandé aux clubs organisateurs d'informer tous les participants (par la personne de contact de leur club) au cas où ils seraient contactés par les autorités cantonales compétentes, en raison d'un résultat de test positif.

## 7. Communication

Le présent plan de protection sera communiqué aux clubs membres, aux juges et aux membres de la Commission technique par email. Ces directives seront également publiées sur notre site Internet et sur notre page Facebook.

Avec nos salutations sportives.

LA FEDERATION SUISSE DE TWIRLING BÂTON

Présidente centrale Présidente CT et responsable relève

Alessia Dolci Anna Compaoré Frapolli







Swiss Olympic | Talqut-Zentrum 27 | CH-3063 Ittigen près de Berne

Envoyé par e-mail aux : Anna Compaoré Frapolli Anna.compaore@gmail.com

Ittigen, le 20. octobre 2020

Swiss Olympic Maison du Sport Talgut-Zentrum 27 CH-3063 Ittigen près de Berne

T +41 31 359 71 11 F +41 31 359 71 71 missionen@swissolympic.ch www.swissolympic.ch

Plausibilisation du plan de protection pour les manifestations sportives Retour pour : Fédération Suisse de Twirling Bâton

Madame,

Nous avons bien reçu le plan de protection «Fédération Suisse de Twirling Bâton ». Celui-ci représente un plan de protection cadre au sens de l'art. 6 de l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 (ordonnance COVID-19 situation particulière) et constitue la base sur laquelle les fédérations et les organisateurs locaux de manifestations sportives fonderont leur propre plan de protection concret.

Un groupe d'experts composé de représentants et de représentantes de Swiss Olympic, de l'OFSPO, de l'OFSPO, de la CDS et de la CRCS a collaboré avec deux groupes de travail issus des fédérations et des organisateurs (sports d'intérieur et de plein air) afin d'établir des directives générales pour les manifestations sportives ainsi qu'un guide et une check-list en guise d'aide pour l'élaboration de plans de protection cadres. Au sens de l'art. 6a, al. 6 de l'ordonnance, le groupe d'experts propose aux fédérations d'examiner et d'évaluer leur plan de protection cadre pour la tenue de manifestations sportives.

En parcourant votre plan de protection, nous avons fait les constations suivantes:

Les spécifications du cadre ont été prises en compte. Aucun ajustement n'est nécessaire. Votre concept de protection sera publié sur le site web de Swiss Olympic.

Notre plausibilisation et nos éventuelles recommandations doivent vous aider à assumer vos responsabilités concernant la tenue de manifestations sportives sûres. Nous vous prions de veiller à ce que vos clubs et organisateurs établissent leur propre plan de protection concret sur la base de votre plan de protection cadre et fasse les requêtes nécessaires auprès des instances cantonales compétentes.

Les directives générales peuvent changer en fonction de l'évolution de la pandémie. Les plans de protection cadres et les plans de protection individuels concrets devront donc être adaptés en fonction le cas échéant.

Avec nos meilleures salutations,

**Swiss Olympic** 

Walter Mengisen

Membre du groupe d'experts Plans de protection pour les manifestations sportives